Le siège de Mons en 1425, entre enjeux locaux et princiers (Hainaut, Brabant, Bourgogne et Angleterre). Aspects militaires et politiques

Éric BOUSMAR
UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

> *Ces mêmes troupes vinrent investir Mons, et l'assiegerent d'une manière fort pressante. (…) Le siege de cette Capitale étoit poussé avec vigueur, et soûtenu avec d'autant plus de vaillance de la part des Bourgeois, que la presence de leur Souveraine augmentoit leur courage, quoique sans apparence d'aucun secours ; et malgré qu'ils étoient menacez d'un sort pareil à celui que souffrit la garnison et la bourgeoisie de Braine-le-Comte, ils auroient combattu jusqu'à verser la derniere goûte de leur sang pour la conservation de leur patrie et de la Duchesse, s'ils n'avoient crû qu'il y alloit de la prudence de ménager plûtôt d'heureux momens pour elle, en composant avec l'ennemi, qu'en combattant avec opiniâtreté, sans espoir de vaincre ou d'être secourus. (…).*
>
> Gilles-Joseph DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons ancienne et nouvelle*, Mons, 1725, p. 133.[1]

Le point de départ de cette contribution est la rédaction d'une brève notice sur le siège subi en 1425 par la ville de Mons, destinée à la

[1] Le texte se poursuit par ces mots : « Ces réflexions les engagerent de proposer à la Duchesse de tenter un accomodement amiable ; mais Jacqueline allarmée de ce langage ne voulut y entendre. (…) alors les Bourgeois prévoyant la perte inévitable de la ville, et la mort certaine de tant de braves patriciens ; réfléchissant d'ailleurs sur la conduite peu louable de la Duchesse, qui étoit la cause de tous ses malheurs, redoublerent leurs efforts pour l'engager à capituler, disposez à son refus de tout abandonner au sort des armes d'un ennemi furieux. Elle prit ces prudentes et respectueuses remontrances pour des menaces, (…). D'un autre côté la ville étoit aux abois et dans un état à ne pouvoir imputer à la Bourgeoisie aucun manquement de courage ni de fidélité envers la Duchesse, sans flétrir la mémoire de tant de valeureux Citoïens et des Magistrats de ce tems ; puisque malgré toute l'inclination sincere que ces genereux Bourgeois avoient de soûtenir son parti, il fallut faute de secours, ceder aux puissans efforts des ennemis. On se rendit enfin, et Jacqueline fut conduite à Gand (…) », Gilles-Joseph DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons ancienne et nouvelle, contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine 650 jusqu'à present 1725*, Mons, 1725 [fascimilé Bruxelles, 1996], p. 133-135. On aura noté les circonvolutions de l'auteur, dans cet ouvrage dédié aux autorités montoises : les Montois ont abandonné leur comtesse Jacqueline, mais ils se seraient pourtant battus jusqu'à leur dernière goutte de sang s'il avait fallu. Le suggérer, c'est déjà les rendre héroïques. Ce faisant, il omet le moment crucial de la mutinerie des Montois contre leur princesse (voir *infra*). Ce texte pose par ailleurs la question du degré de violence du siège (« d'une manière fort pressante », « poussé avec vigueur », « un ennemi furieux »), qui fait l'objet de la présente contribution. Sur l'auteur, voir J.-P. HOYOIS, *Boussu, Gilles-Joseph de*, dans *Historiens et chroniqueurs du Hainaut du moyen âge à nos jours*, dir. Ph. DESMETTE, t. II : *Répertoire bio-historiographique*, Bruxelles, 2023 p. 23-24.

nouvelle *Histoire de la ville de Mons* en trois volumes[2]. C'est le propre de toute synthèse de rouvrir des dossiers et de faire surgir d'intéressantes questions. Sans avoir la prétention d'épuiser tous les aspects du sujet, nous avons saisi l'opportunité de développer ici certains points. Loin d'être un simple fait d'histoire locale, le siège de Mons s'inscrit au cœur des enjeux du temps. Il touche de près, sur le plan personnel et dynastique, les acteurs majeurs de la Guerre de Cent Ans, il interfère avec la politique du royaume d'Angleterre, il est un jalon essentiel dans la lente gestation d'un État bourguignon et dans l'unification des anciens Pays-Bas. Ses circonstances sont aussi révélatrices des rapports de pouvoir entre sujets et princes d'une part, entre princes alliés ou au sein du couple conjugal princier d'autre part. Les pages qui suivent visent à situer, dans ce cadre, le siège de la ville de Mons (19 mai-13 juin 1425) et tenteront d'en définir le caractère et les conséquences. S'il est loin d'être inconnu des historiens du Hainaut[3], ce siège reste curieusement peu traité, voire parfois tout simplement ignoré, par les travaux relatifs aux fortifications de la ville[4]. Faute d'en connaître les détails, les travaux de biographie ou d'histoire politique l'abordent de manière très cursive, prudente voire approximative[5]. De sorte que ses aspects poliorcétiques

---

2 Voir É. BOUSMAR, « Le siège de Mons (19 mai-13 juin 1425) », dans *Histoire de Mons*, Mons, vol. 1 : *Aspects politiques, militaires et aménagement du territoire*, parution prévue pour 2024. La présente étude est également menée dans le cadre des financements F.R.S.-FNRS PDR 'Chroniques de Hainaut de Jean Wauquelin' et F.R.S.-FNRS Welchange 'The Cradle of War Crimes?'.

3 Les circonstances en sont éclairées notamment par le recueil de sources suivant, basé sur les archives montoises : *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut. Première partie*, [éd. A. DECOURTRAY et A. LACROIX], Mons, 1838 [ci-après *Partic.*, t. I], p. 73-124, 133-146, et *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, et sur le comté de Hainaut, extraites du 2e registre des consaux, des comptes de la ville de Mons et d'autres manuscrits*, éd. L. DEVILLERS, Mons, 1879 [ci-après *Partic.*, t. II], p. 183-187, 270-304, 358-369. Voir aussi L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière* [ci-après *CCH*], t. IV, Bruxelles, 1889, p. XXXVII- XLVI et p. 451-491, et Chr. PIÉRARD, *Les premières fortifications de Mons*, dans *Revue belge d'histoire militaire*, 23, 1980, p. 681-694 (texte), et 24, 1981, p. 217-250 et 329-358 (annexe : relevé chronologique des travaux de 1287 à 1438), ici p. 350-351.

4 Pas un mot par exemple dans Chr. PIÉRARD, *Mons ville forte depuis la fin du XIIIe siècle*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons* [ci-après *ACAM*], 77, 1996, p. 175-190, ni dans Br. VAN MOL, *La tour Valenciennoise à Mons*, dans *ACAM*, 78, 1999, p. 425-433, ou dans Br. VAN MOL, *Mons ville fortifiée du XIe au XIXe siècle*, dans *ACAM*, 80, 2006, p. 171-204.

5 Voir notamment K.H. VICKERS, *Humphrey, duke of Gloucester*, Londres, 1907, p. 165-166 (arrestation de Jacqueline à Mons sans mention du siège) ; A.G. JONGKEES, *Strijd om de erfenis van Wittelsbach, 1417-1433*, dans *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, t. III, Anvers-Utrecht, 1951, p. 243 (« Jacoba bleef te Bergen achter, waar zij weldra werd belegerd ») ; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, Londres, 1970, p. 38 (« Jaqueline was left *more or less* besieged in Mons » dès avril 1425, je souligne) et 39 (« the deserted and beleaguered Jacqueline » sans autre information sur la ville et les circonstances) ; H.P.H. JANSEN, *Jacoba van Beieren*, 2e éd., La Haye, 1976, p. 82-83 (« En toen in de volgende dagen de stad

et matériels n'ont jamais été pris en considération et son impact militaire, ou pour le dire autrement : son intensité et son degré de violence, n'ont pas été évalués. C'est ce à quoi la présente étude tentera de remédier.

Deux ducs pour une comtesse et pour un pays

Pour comprendre les causes et le dénouement du siège de Mons, il faut s'intéresser brièvement aux acteurs et aux motifs d'un conflit de famille princière qui, en marge de la Guerre de Cent Ans, va entraîner le comté de Hainaut dans une situation de guerre civile[6]. La comtesse Jacqueline de Bavière est l'héritière légitime du Hainaut comme de la Hollande et de la Zélande, trois comtés unis dynastiquement. Sa mère Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière, soutient les droits de sa fille, tout en veillant à ses propres intérêts et en jouant souvent un rôle d'intermédiaire. Jacqueline était mariée à Jean IV, duc de Brabant et de Limbourg, son cousin. Ce dernier toutefois ne s'était pas montré en mesure de sauvegarder l'héritage de son épouse, devant céder la Hollande et la Zélande à un oncle usurpateur. Face à une situation

Bergen werkelijk werd ingesloten […], toen de belegeraars de buizen doorsneden, die zorgden voor de watervoorziening […], toen er zelfs al voedselgebrek in de stad ontstond, toen verloor Jacoba bij de meeste inwoners haar populariteit », sans dire si même un coup de canon fut tiré) ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, 1999, p. 210 (« seule à Mons, assiégée ») ; A. JANSE, *Een pion voor een dame. Jacoba van Beieren, 1401-1436*, Amsterdam, 2009, p. 224 (« De volgende dag, op 19 mei, begon eindelijk het lang gevreesde beleg door de Brabanders. Wat er zich de volgende weken allemaal in de stad heeft afgespeeld, is *niet meer precies te reconstrueren* », je souligne) ; É. BOUSMAR, *Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ?*, dans É. BOUSMAR, J. DUMONT, A. MARCHANDISSE et B. SCHNERB (éd.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, 2012, p. 385-455, ici p. 416 n. 99 (évocation erronée du siège du *château comtal* sur la base de Chr. PIÉRARD, *Les premières fortifications, op. cit.*, p. 683 n. 8) ; M. BRANDSMA, *Tussen twee dynastieën. Margaretha van Bourgondië (1374-1441), gravin van Henegouwen, Holland en Zeeland*, Hilversum, 2022, p. 98 (« het hierop volgende beleg van Mons », sans autre détail concret). Et que dire du très imaginatif F. DE POTTER, *Geschiedenis van Jacoba van Beieren*, Bruxelles, 1881, p. 114 (« Naarmate de beschieting der stad heviger werd, de rang der gemeentestrijders op de vestingen verdunden en het uitzicht op den beloofden bijstand des Engelschmans verminderde, verflauwde de moed der Bergenaren ») ? Cf. aussi François VINCHANT, *Annales de la province et comté du Hainaut*, t. IV, Mons, 1851 [éd. d'après le ms. ; éd. orig. 1648], p. 100-101 (« alla assiéger la ville de Mons (…) estant campé et ayant planté son canon, il la fit battre à toutes restes. Les assiégés, se défendant courageusement, faisoient maintes braves sorties et valeureuses escarmouches sur le camp ennemy, non sans grand dommage des Brabançons »).

6 Pour les deux paragraphes qui suivent, voir les travaux cités à la note précédente, ainsi que *Troyes 1420. Un roi pour deux couronnes*, [dir. A. BAUDIN et V. TOUREILLE], s.l., 2020, en particulier les contributions p. 18-47 et 72-99 ; V. FLAMMANG, *Partis en Hainaut ? La place de la noblesse hainuyère dans la lutte entre Jacqueline de Bavière et Jean IV de Brabant (1424-1428)*, dans *The Low Countries Historical Review*, 123, 2008, p. 541-563 ; É. BOUSMAR, « Du mariage à la guerre entre époux. Le cas de Jacqueline de Bavière et de Jean IV de Brabant (1418-1427) », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2024 [dossier *Mariages faillis (Moyen Âge, première modernité)*, éd. G. LECUPPRE et E. PIBIRI], sous presse.

inextricable, Jacqueline quitte Jean IV. Pour échapper au contrôle marital qu'il pouvait exercer légalement sur sa personne et ses comtés, elle recourt au droit canon et allègue la nullité du mariage. De son point de vue, elle est libre de se remarier et épouse l'oncle du roi d'Angleterre, le duc Humphrey de Gloucester. Jean IV n'accepte pas cette situation : il maintient que son mariage reste valide et prétend donc continuer à gouverner le Hainaut, en tant que mari ; il considère Gloucester comme son ennemi et les Hainuyers qui se rallient à lui comme des rebelles. Marguerite de Bourgogne, la mère de Jacqueline, était la tante de Jean IV, mais aussi celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, frontalier du Hainaut par ses comtés de Flandre et d'Artois. Or, depuis le traité de Troyes (1420) et la mise en place de la double monarchie (1422), consécutifs à la victoire anglaise d'Azincourt (1415) et à l'assassinat de son père par le parti armagnac en présence du dauphin (1419), Philippe le Bon soutient le très jeune roi de France et d'Angleterre Henri VI, et plus spécialement l'oncle de celui-ci, le duc de Bedford, régent de France, frère de Gloucester. Cette alliance, primordiale pour la stabilité de la France anglo-bourguignonne, est encore renforcée lorsque Bedford épouse la sœur du duc de Bourgogne (1423). Gloucester, mari de Jacqueline, est donc le frère de Bedford et le beau-frère de Philippe le Bon, lui-même cousin de Jean IV et de Jacqueline.

Fin novembre 1424, la majorité du territoire hainuyer s'est rallié à Jacqueline et à Gloucester, accompagnés d'une armée anglaise. Le conflit avec le Brabant semble inévitable. Peut-être que le nouveau couple comtal comptait sur l'effet de surprise et sur la nécessité pour Philippe le Bon de ne pas s'opposer à son alliance anglaise[7]. Or de son côté, Philippe le Bon ne peut accepter que son beau-frère et allié anglais (Gloucester) s'impose dans sa propre zone d'influence (le Hainaut, frontalier de la Flandre et de l'Artois)[8]. Il doit donc intervenir contre Gloucester, quitte à marcher sur des œufs avec le frère (Bedford) de son nouvel adversaire qui est aussi le mari de sa sœur et, comme régent de France, son principal allié dans le royaume. Durant l'hiver 1424-1425 et le printemps qui suit, Bedford fait tout pour freiner Gloucester ; Philippe agit par la pression diplomatique puis prend parti militairement pour Jean IV. Si la guerre qui se prépare va toucher le Brabant et le Hainaut, elle opposera donc aussi certains acteurs au sein même du camp anglo-bourguignon. Le conflit ouvert éclate en mars 1425 mais reste de durée et d'intensité limitées : des trêves, certes mal entretenues, viennent vite s'installer. Pas moins de quatre temporalités s'entremêlent

7 A. JANSE, *op. cit.*, p. 218, considère non sans raisons que la tentative de Gloucester repose sur un coup de bluff.

8 Cf. B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 209.

dès lors : le litige sur la validité canonique du mariage entre Jacqueline et Jean IV (dont tous les acteurs attendent la solution en cour de Rome) ; les négociations, en partie dilatoires, menées entre les princes, accompagnées du défi en combat chevaleresque singulier que se sont lancé Gloucester et Philippe le Bon ; les négociations entre les sujets hainuyers et les princes pour éviter la guerre ou mettre fin à celle-ci ; les opérations militaires proprement dites, qui débouchent au printemps sur le siège de Mons. Le décor étant planté, examinons comment la ville, forte de 6000 à 8000 habitants, se prépare à ces moments difficiles.

La montée des périls (décembre 1424-mars 1425)

Avec ses six portes et ses tours, la seconde enceinte de Mons, tracée et implantée dès la fin du XIII[e] siècle, constitue la principale défense de la ville. Elle est désormais entièrement bâtie en dur, pierre et brique ayant remplacé les palissades, longtemps provisoires, des débuts[9].

Pour les besoins de ce qui suit, une brève description s'impose[10]. D'une circonférence de près de 4,6 km, l'enceinte enserre – à une altitude constante de 30 à 31 mètres – la base de la colline sur laquelle est bâtie la ville, culminant à 78 mètres. Au nord se trouve la porte de Nimy. Elle donne sur le faubourg du même nom ; une route la quitte, mène vers le village de Nimy (à environ 2 km), puis vers Hal et Bruxelles. Elle avait été déplacée en 1389-94 à l'ouest de l'axe formé par la route[11]. Sur le tronçon nord-est de l'enceinte s'élève la Grosse Tour, dite tour

9 Chr. PIÉRARD, *Les premières fortifications, op. cit.*, passim ; Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, *Mons. Une enceinte en mutation constante, de 1290 à 1865*, dans *Les enceintes urbaines en Hainaut*, [coord. Alain JOURET, J.-M. CAUCHIES et J.-M. DUVOSQUEL], s. l. [Bruxelles], 1983, p. 15-50 ; M. DE WAHA, *Mons. Le château comtal, l'enceinte urbaine et la tour valenciennoise*, dans *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, dir. J. MAQUET, Namur, 2005, p. 450-452. Pour le contexte plus large, voir M. DE WAHA, *Enceintes et châteaux en Hainaut. Archéologie des matériaux, histoire des sociétés*, dans *Trésor ?/Trésor ! Archéologie au cœur de l'Europe*, dir. M. DEMELENNE et G. DOCQUIER, Bruxelles, 2014, p. 136-147, avec renvoi aux travaux antérieurs. Sur l'artillerie défensive : A. SALAMAGNE, *Le canon et la fortification, 1380-1430*, dans *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV[e]-XVI[e] siècles*, éd. J.-M. CAUCHIES et J. GUISSET, Turnhout, 2005, p. 17-35.

10 De façon générale pour ce qui suit, on renvoie aux travaux cités à la note précédente ainsi qu'à W. DE KEYZER, *L'évolution d'une ville de 1200 à 1365*, dans *Images d'une ville. Mons, de 1200 à 1815*, Bruxelles, 1997, p. 7-25 (avec une reconstitution du plan de la ville au XIV[e] siècle, situant les éléments de l'enceinte toujours en place en 1425, et une reproduction p. 24-25 du plan de Jacques de Deventer dressé vers 1550).

11 Chr. PIÉRARD, *Les premières fortifications, op. cit.,* p. 337, 344, 346-348 ; Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, *Mons. Une enceinte, op. cit.*, p. 19, p. 42-43. Une aquarelle réalisée vers 1530 par Pierre Seuwart montre la situation un siècle après le siège de 1425. On peut y voir l'enceinte urbaine, percée par la porte de Nimy entre deux tours, devant laquelle s'étend hors-les-murs le faubourg de Nimy, le long de la chaussée : ARCHIVES DE L'ÉTAT à Mons, *Cartes et plans*, 67, reproduit dans *Images d'une ville, op. cit.*, p. 7, fig. 5 (détail), et dans Chr. PIÉRARD, *Mons ville forte, op. cit.*, ill. hors texte face p. 178.

valenciennoise, couverte à l'époque d'une simple terrasse susceptible de porter des pièces d'artillerie défensive. À l'est, la porte d'Havré, renforcée en 1388-91, ouvre sur la route qui conduit vers la seigneurie et le village de ce nom (à env. 7 km de Mons). Au sud-est, une porte d'eau, dite porte des Guérites, laisse passer la Trouille sous l'enceinte. Cette rivière ressort au sud-ouest par la porte du Rivage, refaite en 1415-1420. Au sud, sur la rive gauche de la Trouille, la porte de Bertaimont, qui donne vers le faubourg du même nom. Elle avait été modernisée et pourvue d'un ouvrage avancé (« boulevard ») en 1415-1416[12]. Au nord-ouest enfin, la porte du Parc, qui donne sur la route menant vers Tournai. Le déplacement hors axe de la porte de Nimy et la construction d'un boulevard devant la porte de Bertaimont peuvent être interprétés comme des adaptations permettant le tir de l'artillerie défensive urbaine contre les assaillants potentiels[13]. C'est d'autant plus important qu'un axe nord-sud traverse la ville entre ces deux portes, gravissant puis descendant la colline en passant directement par le Marché et l'hôtel de ville, au pied du château comtal. Ce dernier, par contre, tout comme la première enceinte, englobée dans le bâti urbain, n'a plus d'utilité militaire[14], si ce n'est comme on le verra la tour du château qui sert de poste aux guetteurs.

Dès le 23 décembre 1424, le conseil de ville envisage l'éventualité d'un siège : on y discute des mesures pour inonder (*faire flotter*) les prés à l'ouest de Mons, de Nimy jusqu'à la porte du Parc et entre la ville et l'abbaye d'Épinlieu, et plus au sud jusqu'à la porte du Rivage[15] ; on procède à un mesurage de l'enceinte et à un relevé de l'état de celle-ci et de son équipement. On note l'absence de barbacanes à plusieurs centaines de créneaux, même en tenant compte de celles qui sont stockées en réserve, ainsi que la nécessité de travaux de consolidation[16].

---

12 Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, *Mons. Une enceinte, op. cit.*, p. 19-20.

13 M. DEPRETER, *Aux origines des serments de canonniers de Valenciennes (1382) et de Mons (1417). Technique et politique autour de deux institutions hainuyères très précoces*, dans *Trulla et cartæ. De la culture matérielle aux sources écrites. Liber discipulorum et amicorum in honorem Michel de Waha*, éd. F. CHANTINNE, P. CHARRUADAS et Ph. SOSNOWSKA, Bruxelles, s.d. [2014], p. 177-196, ici p. 186.

14 Voir M. DE WAHA, art. *Mons*, dans *Châteaux / Chevaliers en Hainaut au Moyen Âge*, Bruxelles, 1995, p. 166-167 ; ID., *Mons. Le château comtal, l'enceinte urbaine et la tour valenciennoise, op. cit.*, p. 450-452.

15 *Partic.*, t. I, p. 79-81. L'abbaye d'Épinlieu, rasée en 1678, se trouvait le long de la chaussée quittant Mons par la porte du Parc.

16 *Partic.*, t. I, p. 81-82. Notamment la tour Saint-Georges, proche de la porte du Parc, et ses abords (on parle de menuiserie pour asseoir les *enfustaillemens des canons*), les deux guérites de la porte du Rivage et les *cretiaux* qui sont *entre l'avant-porte de Bertaimont et le baurière* (pour lesquels le mortier et les briques sont déjà sur place), et enfin le pont de la porte de Nimy dont *li entaulement est grandement meffais*.

Dans le même contexte, un spécialiste de l'artillerie, maître Jehan le Bombardeur, est mentionné à plusieurs reprises[17].

Depuis le 11 février 1425, par précaution, seules les portes de Nimy, de Bertaimont et d'Havré restaient ouvertes deux fois par jour et pour une durée limitée[18]. Quant aux maisons des « faubourgs », situées hors les murs, elles sont non seulement sans protection mais peuvent constituer un danger, en abritant les assaillants. Les habitants du faubourg de Bertaimont, en particulier, avaient requis auprès de la ville en 1421 d'être fortifiés, une demande restée sans suite[19] : l'enceinte avait en effet coupé en deux ce quartier à la fin du XIII^{e} siècle, et la partie de celui-ci devenue faubourg, en ce compris l'église paroissiale Saint-Nicolas datant de 1227, reste *extra muros*[20]. C'est également le cas de la léproserie Saint-Ladre, située au faubourg de Nimy[21].

Entretemps la charge fiscale s'accroit car la ville a dû consentir à une aide (impôt) sollicitée par le duc de Gloucester en tant que comte de Hainaut, dont la première tranche échoit le 15 janvier 1425[22]. Celui-ci obtient le 31 janvier 1425 de pouvoir visiter les fortifications communales[23], ce qui est tout à fait dans l'ordre des prérogatives comtales et de la supervision exercée en Hainaut par le prince sur les fortifications urbaines[24].

La ville se méfie aussi de l'indiscipline des troupes du mari de sa propre comtesse : le 11 février 1425, si elle décide comme on l'a vu de n'ouvrir que trois portes de l'enceinte, et seulement pour une durée limitée deux fois par jour (de huit heures à onze heures, puis d'une heure après nones jusqu'à quatre heures), c'est pour éviter l'entrée par surprise des Anglais en ville. En outre ces portes seront gardées sous le commandement d'un échevin ou d'un membre du conseil de ville durant

17 *Partic.*, t. I, p. 74, 79, 82.

18 *Partic.*, t. I, p. 86-87.

19 Chr. PIÉRARD, *Les premières fortifications*, *op. cit.*, p. 350 ; Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, *Mons. Une enceinte, op. cit.*, p. 20.

20 Chr. PIÉRARD, *Mons ville forte, op. cit.*, p. 181-182 et p. 189.

21 Chr. PIÉRARD, *Mons ville forte, op. cit.*, p. 189.

22 *Partic.*, t. I, p. 82-83. La ville sollicite et obtient de vendre des pensions (ce qui permet d'engranger rapidement des liquidités, au prix d'un accroissement de la dette publique) et de hausser la maltote du vin de 25 s. 4 d. le muid à 32 sous. (*Partic.*, t. I, p. 84).

23 *Partic.*, t. I, p. 85.

24 Sur ce point, voir M. DE WAHA, *Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV^{e} et XV^{e} siècles*, dans *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, éd. J.-M. DUVOSQUEL et A. DIERKENS, Liège, 1991, p. 261-281.

leur ouverture[25]. On impose aussi le recensement quotidien des étrangers logeant en ville, mesure classique en période d'insécurité[26]. Dès le 13 février, les mesures sont renforcées. Ce ne sont plus que deux portes qui resteront ouvertes (Nimy et Bertaimont), celle d'Havré sera désormais fermée, les autres étant de surcroit enterrées. On organise des contingents de réaction rapide, disposés autour du Marché, et des mesures de lutte contre l'incendie sont prises à titre préventif : y sont préposés charpentiers, maçons et manœuvres. Les rues sont munies de chaînes qu'il suffit de tendre en cas d'assaut pour y ralentir le passage : celles-ci sont gardées dans des maisons, où l'on décide de porter une provision de cailloux et des pavois, ce qui permet d'ériger une barricade en cas d'alerte. La mobilisation des Hainuyers réfugiés en ville est décidée ; dans le même temps, 90 Anglais et 92 Hollandais sont recensés en ville, alors qu'il avait été décidé ne pas laisser entrer de troupes anglaises, sauf des gentilhommes du duc[27]. Si ces précautions semblent bien prises contre l'armée du prince et ses débordements éventuels, leur portée pour ce qui suit reste évidente, lorsque l'ennemi prendra un visage brabançon.

Ces précautions ne sont pas les seules ; d'autres sont prises à l'échelon supérieur. Dès le 24 décembre 1424, Gloucester avait ordonné à Maubeuge de transporter son grand canon à Mons, ce à quoi le prévôt de Maubeuge avait obtempéré[28].

La guerre ouverte

Les hostilités débutent en mars 1425. Face aux Hainuyers et aux troupes anglaises du couple comtal, une alliance burgondo-brabançonne. L'ost brabançon est commandé par Philippe de Saint-Pol, frère de Jean IV à qui ce dernier a confié son armée, et par Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien, un Hainuyer resté fidèle au duc. Ils sont rejoints par un contingent bourguignon (ou en tout cas *grant partie*

25 *Partic.*, t. I, p. 86-88. Cette inquiétude face à la présence de troupes en principe amies n'a rien de spécifique à la situation quelque peu ambiguë du Hainaut en 1425. On la retrouve aussi dans d'autres contextes, par exemple à Lille en 1411, lorsque les milices d'autres communes flamandes, composantes de l'armée princière, campent à proximité de la ville, ou en 1414 en présence de contingents bourguignons (G. BLIECK, *Une ville close face à l'« éminent péril » : Lille en Flandre en 1411 et 1414*, dans *Les enceintes urbaines (XIII^e-XVI^e siècles)*, éd. G. BLIECK, Ph. CONTAMINE, N. FAUCHERRE et J. MESQUI, Paris, 1999, p. 297-311, ici p. 300 et 305-306).

26 *Partic.*, t. I, p. 86-88.

27 Sur l'ensemble de ces mesures : *Partic.*, t. I, p. 88-90.

28 L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. xxxiv.

de ce contingent[29]), constitué des fieffés levés en Flandre, Artois et environs, sous le commandement de Jean III de Luxembourg, du seigneur de Croÿ, du seigneur de L'Isle-Adam et d'autres[30]. Ni Jean IV ni Philippe le Bon ne sont présents en personne. Commence une guerre de garnisons opérant des courses dont, selon le chroniqueur Monstrelet, *le povre peuple fu moult oppressé*[31]. Selon le secrétaire ducal brabançon De Dynter, ce sont les Anglais et les Hainuyers, à ses yeux des rebelles, qui les premiers ont fait des courses en Brabant ; en représailles, des courses auraient été menées sur le Hainaut par les troupes stationnées à Hal et à Nivelles : *et faisoyent de grans dommages ou pays de Haynnaut, tant en feux, en ocisions, en larchins, comme en dépopulant les villes et villages*[32]. Durant ces opérations, la garnison de Nivelles remporte une embuscade contre les Anglais de Braine-le-Comte, attirés en rase campagne puis poursuivis jusqu'aux portes du bourg[33]. Même son de cloche anti-hainuyer dans le *Maemoriale* de la ville brabançonne de Nivelles, qui signale qu'en décembre 1424 puis janvier et février 1425 *furent les Englès et le duc de Clocestre en Haynaul et firent tré grant damaige en plat pais et atour Nivelles*[34].

---

29 Enguerrand DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCQ, t. IV, Paris, 1860, p. 223.

30 MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. IV, p. 212-213. La mobilisation de la levée féodale est proclamée par lettres du 21 décembre 1424. Il est difficile de se faire une idée d'ensemble des opérations et mouvements de troupes, si ce n'est des confrontations sur la frontière du nord-est du Hainaut avec le Brabant, menant au sac de Braine-le-Comte et à la reddition de Soignies, puis à la progression sur Mons (voir *infra*).

31 MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. IV, p. 212. Voir de même Jean DE WAVRIN, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, a present nommé Engleterre*, éd. W. HARDY, t. III, Londres, 1879, p. 137 : *Adont commencha de toutes pars la guerre ou pays de Henault, horrible et cruele et moult dommaigeuse par feu et par espée, dont le povre peuple fut fort oppressé ».* Il décrit une guerre de courses entre garnisons, avec *grans pillages, rencontres et destrousses* (*Ibid.*, p. 138)

32 Emond DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P.F.X. DE RAM, t. III, Bruxelles, 1857, p. 443 (original latin : *magna dampna in patria Hannonie predicti ducis Brabancie rebellibus intulerunt, incendio, cedibus et rapinis cuncta depopulantes*), p. 859 (traduction en moyen français par le Montois Jean Wauquelin). On notera que l'original et la traduction de cette chronique ont été réalisés, quinze à vingt ans après les faits, pour Philippe le Bon, devenu entretemps duc de Brabant (1430) et comte de Hainaut (1433).

33 DE DYNTER, *Chronique, op. cit.*, t. III, p. 444-445 (orig.) et 859-860 (trad.).

34 Édité par M. COLLET, *Un manuscrit nivellois du XV^e siècle*, dans *Annales de la Société d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, 11, 1926, p. 29-92, ici p. 55. Citation collationnée et corrigée par mes soins sur l'original (ARCHIVES DE L'ÉTAT À LOUVAIN-LA-NEUVE, *Ville de Nivelles*, 4507, fol. 15r). Sur ce document, cf. *Narrative sources. The narrative sources from the Southern Low Countries, 600-1500*, en ligne, <http://www.narrative-sources.be>, notice n° M062, rédigée par É. BOUSMAR et publiée le 5 janvier 1998.

Les opérations se déroulent sur la zone entre Soignies et Nivelles, correspondant à la frontière nord-est du Hainaut et sud-ouest du Brabant. Les Montois vont y participer mais n'auront toutefois pas à combattre. Le 8 mars 1425, un contingent envoyé par la ville et muni de canons rejoint l'armée de Gloucester sur la frontière, aux environs de Soignies, Naast et Le Rœulx, localités situées à une quinzaine de km au nord-est et à l'est de Mons. Ce service, pour lequel on connaît les dépenses en vivres (pain, bière, vin, fruits, compote, hareng, voire un saumon et neuf carpes, oignons, ail, sel, mais pas de viande car on était en Carême), en avoine pour les chevaux et en matériel (chandelles, tonneaux, cordes, loquets), dura neuf jours. Le contingent était commandé par un des échevins, Christophe du Parc, dont le cheval était loué, et par un membre du conseil de ville, Jean de Hauchin ; le pennon était porté à cheval par Gilles Parens. Vingt-huit chevaux de trait tiraient les canons, le matériel et les vivres. Plusieurs ravitaillements ont eu lieu : les denrées, achetées aux commerçants montois, étaient chargées sur un chariot devant l'hôtel de ville, puis convoyées à l'ost[35]. Une nouvelle bannière avait été réalisée pour le trompette de la ville, qui accompagnait à cheval le contingent. En samit vermeil, celle-ci était peinte d'un château à l'écusson des armes de la ville, avec des fronces de diverses couleurs, et coûta 55 sous de tissu, 12 sous de façon et 4 ℔ de peinture[36].

Cette mobilisation n'empêche pas la chute de Braine-le-Comte. Le 11 mars, après huit jours de siège, ce bourg hainuyer fortifié[37] capitule devant les engins de siège de Philippe de Saint-Pol et du seigneur d'Enghien (*leurs murs en brief tempz deschirez et desrompus par les engiens et artillerie qu'ilz y avoient amené comme sans nombre*[38]), renforcés par les Bourguignons dont la présence, en fonction des noms cités par les chroniqueurs, est très claire à ce stade des événements. La capitulation est suivie du pillage et de l'incendie de la ville, ainsi que du massacre de la majorité de la garnison anglaise, malgré les conditions de reddition qui avaient prévu un sauf-conduit pour les Anglais et une composition pour la ville. Le chroniqueur Monstrelet fustige *les communes*, d'évidence brabançonnes, qui pénètrent en ville, massacrent la plupart des Anglais et plusieurs bourgeois, pillent et allument un incendie qui consume la ville. Il insiste sur l'indiscipline de ces *communes* qui enfreignent le traité

35 *Partic.*, t. I, p. 93 (effectif de 200 à 300 hommes), p. 95 (imputation des coûts), p. 133-141, pièce n° 5. Identification de Christophe du Parc et Jean de Hauchin : *Partic.*, t. II, p. 277, 280-281, 283.

36 *Partic.*, t. II, p. 270-271.

37 G. BAVAY et Edm. RUSTIN, *Braine-le-Comte*, dans *Les enceintes urbaines en Hainaut, op. cit.*, p. 155-168. Ces auteurs indiquent que les trois portes et les tours « abattues » en 1425 seront restaurées dans les décennies qui suivent.

38 WAVRIN, *Recueil des croniques, op. cit.*, p. 165.

conclu par leurs capitaines. Il précise que les seigneurs parviennent néanmoins à sauver quelques Anglais[39]. Le *Maemoriale* de la ville brabançonne de Nivelles signale la présence des troupes nivelloises au siège de Braine-le-Comte, ajoutant impassiblement que celle-ci *fut prise toute fouréie et gastée et mise à ruine*, sans un mot de la reddition[40]. Le secrétaire ducal brabançon De Dynter tente bien d'édulcorer les choses, laissant entendre que les Anglais avaient lâchement négocié séparément leur reddition et abandonné les habitants à leur sort de rebelles vaincus, un sort dont il semble d'ailleurs ravi en évoquant l'incendie et le pillage de la ville, et la décapitation de quelques habitants[41]. Cette version est contredite par les autres chroniqueurs, qui montrent qu'un règlement global avait été conclu pour la reddition de la ville, respectant les vaincus. Or ces derniers, Monstrelet en tête (inscrit dans la clientèle du capitaine bourguignon Jean III de Luxembourg[42]), ne sont pas suspects de sympathies pro-hainuyères ou anti-bourguignonnes. Ce massacre est évidemment contraire aux coutumes et au droit de la guerre, puisqu'il enfreint les termes négociés de la capitulation et qu'il viole la parole donnée par les vainqueurs[43]. Wavrin le considère sans ambages comme

---

39 MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. IV, p. 225-227. Notons aussi que des Armagnacs (Poton de Xaintrailles et Renaud de Longueval, *atout leurs gens*) sont présents avec Philippe de Saint-Pol (*Ibid.*, p. 227). Un peu plus tard, Poton de Xaintrailles reçoit deux chevaux de la part de Jean IV lors du siège de Mons, en dédommagement de ses frais et *d'aucuns chevaulx qu'il avoit perduz en nostre service* (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 512). Leur présence est interprétée par H.P.H. JANSEN, *op. cit.*, p. 78, comme un signe d'affaiblissement momentané du soutien bourguignon à la double monarchie. Elle s'explique aussi par les trêves de sept mois conclues le 28 septembre 1424 entre armagnacs et bourguignons, puis prolongées jusqu'en 1428 (B. SCHNERB, *Armagnacs et bourguignons. La maudite guerre, 1407-1435*, Paris, 1988, rééd. 2009, p. 328 et 331), de pair avec les ouvertures faites à Philippe le Bon par la cour de Charles VII (*Ibid.*, p. 327-333).

40 Édité par M. COLLET, *Un manuscrit nivellois, op. cit.*, ici p. 55-57. Ce texte n'évoque pas la suite du conflit, ni a fortiori le siège de Mons.

41 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, p. 446-448 (orig.) et 859-863 (trad.).

42 Sur Monstrelet : P. COURROUX, *L'écriture de l'histoire dans les chroniques françaises (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2016, p. 401-449 ; É. BOUSMAR, *Enguerrand de Monstrelet, chronique*, dans *Troyes 1420. Un roi pour deux couronnes*, *op. cit.*, p. 360-361, notice n° 167.

43 Sur ces questions : B. SCHNERB, *Sauver les meubles. À propos de quelques traités de capitulation de forteresses du début du XV^e siècle*, dans *Frieden Schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter*, éd. Gisela NAEGLE, Munich, 2012, p. 215-266 ; L. VISSIÈRE, *Harfleur en 1415. Un siège exemplaire ?*, dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre (v. 1370-v. 1420)*, éd. A. MARCHANDISSE et B. SCHNERB, Villeneuve-d'Ascq, 2017 (*Revue du Nord*, hors-série n° 35), p. 159-180 ; R. AMBÜHL, *Un point de vue sur la reddition des villes et forteresses au XV^e siècle : le témoignage de la Chronique contenue dans le manuscrit Londres, College of Arms, M9*, dans *Revue du Nord*, 105, 2023, n° 446 (=*Prendre les armes, prier le Ciel et tenir la plume à la fin du Moyen Âge. Mélanges en l'honneur du professeur Bertrand Schnerb*, éd. É. LECUPPRE-DESJARDIN et V. TOUREILLE), p. 13-31, centré sur la période 1424-1428 ; M. DEPRETER, *'Moult cruaultéz et inhumanitéz y furent faictes'. Stratégie, justice et propagande de guerre sous Charles de Bourgogne (1465-1477)*, dans *Le Moyen Âge*, 121, 2015, p. 41-69, qui souligne avec finesse

une *cruaulté*[44], et l'impute aux milices urbaines qu'il qualifie plus loin de *merdaille* pour leur lâcheté au combat[45]. En pratique toutefois, l'acte de cruauté commis par des éléments des troupes communales brabançonnes bénéficie certainement à la cause de leur prince et de son allié bourguignon, puisqu'il a dû impressionner les Hainuyers considérés comme rebelles et devant redouter les suites d'un nouveau siège. Cet épisode pèsera certainement sur l'attitude des Montois deux mois plus tard.

Des trêves sont conclues à la mi-mars 1425 entre les belligérants. La campagne des Montois n'aura donc duré que neuf jours, durant lesquels ils n'auront pas eu à combattre. L'armée anglo-hainuyère (*tant Anglois comme Hennuyers*) quitte Soignies et rentre à Mons, après avoir observé le retrait des Brabançons vers leur pays[46]. Précautionneuse, la ville de Mons se préoccupe de son stock de provisions (blé, sel, vin), notamment le 19 mars et le 30 mars[47]. Le 30 mars également, on décide de placer une garnison à l'abbaye d'Épinlieu et au village de Nimy, qui constituent en quelque sorte des avant-postes pour les défenses de la ville, et de placer des barricades sur certains ponts[48]. On expulse les pauvres[49].

Bientôt, Gloucester retourne en Angleterre avec ses troupes – mis en route le 26 mars, il embarque à Calais le 12 avril 1425 –, laissant son épouse à la garde des Hainuyers, se fiant en ceux-ci et en la durée des

que les cruautés des vainqueurs à l'égard des vaincus doivent être contextualisées à l'aune du droit de la guerre.

44 WAVRIN, *Recueil des croniques, op. cit.*, p. 165-167. Sur la cruauté, voir désormais l'excellente thèse de M.-H. MERESSE, *Des princes cruels ? La place de la brutalité dans les modes de gouvernement à la fin du Moyen Âge (France, Angleterre, Pays-Bas)*, thèse de doctorat en histoire, cotutelle Université de Lille/UCLouvain, soutenue le 7 décembre 2023.

45 WAVRIN, *Recueil des croniques, op. cit.*, p. 173.

46 MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. IV, p. 227-229.

47 *Partic.*, t. I, p. 96 et p. 100.

48 *Partic.*, t. I, p. 99.

49 *Partic.*, t. I, p. 94, p. 107.

trêves[50]. Des négociations sont entreprises entre les belligérants[51]. Mais les trêves sont rompues : les Brabançons et les Picards mettent le Hainaut sous pression (le pays est *fort molesté*)[52] ; ils forcent la ville fortifiée de Soignies à se rendre dès le 30 mars 1425, sans avoir eu besoin de l'assiéger[53].

Vu les *oribles et cruels mauls et exchiès* commis en Hainaut par les partisans du duc de Brabant, comme le constate le conseil de ville dans sa délibération du 17 avril 1425, il semble raisonnable aux Montois de trouver un arrangement négocié[54]. Dans la foulée des démarches antérieures, une ambassade est désignée le 20 avril pour rencontrer le duc de Bourgogne[55]. Mais des précautions restent nécessaires tant que

---

50 Date du départ : *Partic.*, t. II, p. 281. La thèse d'un abandon par Gloucester, voire d'une fuite, ne retient plus les suffrages. On insiste aujourd'hui sur le fait que Gloucester devait se partager entre les affaires anglaises, très pressantes elles aussi (notamment une session du Parlement et son rôle de Protecteur du royaume), et hainuyères, qu'il a cru pouvoir régler les premières à son avantage pour revenir en temps voulu sur le Continent, mais que les circonstances l'en ont empêché et qu'il fut forcé d'assister de loin à la reddition de son épouse. Cette dernière n'était d'ailleurs restée en Hainaut qu'à la demande des États eux-mêmes (voir e.a. A. JANSE, *op. cit.*, p. 221-222).

51 Voir notamment *Partic.*, t. II, p. 281-283 et 294-296, pour les démarches de la ville et de la douairière Marguerite.

52 MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. IV, p. 234-235 ; voir aussi WAVRIN, *Recueil des croniques, op. cit.*, p. 179-180.

53 Edm. ROLAND et M. ROLAND, *Soignies sous la souveraineté de Jacqueline de Bavière (1424-1427)*, dans *Annales du Cercle archéologique du Canton de Soignies* [ci-après *ACACS*], 26, 1970-1971, p. 11-32, en particulier p. 24-25 pour la reddition et sa date ; J.-M. CAUCHIES, *Une ville, une princesse, un conflit : Soignies et l'abdication de Jacqueline de Bavière (1433)*, dans *ACACS*, 29, 1977-1979, p. 11-26, en particulier p. 16-18 sur les événements de 1425 à Soignies. La ville possédait quatre portes et une enceinte dont la pétrification n'était semble-t-il pas encore achevée : G. BAVAY, *Soignies*, dans *Les enceintes urbaines en Hainaut, op. cit.*, p. 141-154, qui énumère divers travaux significatifs en 1425, notamment l'édification d'un *bolwerck* devant la porte du Vieux-Marché et devant celle de Neufvilles (p. 146), de neuf guérites en bois (p. 146-147), et de structures permettant l'installation de bombardes et d'un canon sur les remparts (p. 148). Une source valenciennoise tardive évoque la mise à mort de la garnison anglaise de Soignies (citée par L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 463, et suivie notamment par A. JANSE, *op. cit.*, p. 223, et É. BOUSMAR, *Jacqueline, op. cit.*, p. 416), sans que ce fait ne soit corroboré ; il s'agit de toute évidence d'une confusion de cette source entre Soignies et Braine-le-Comte : J.-M. CAUCHIES, *Autorités et rouages civils. Le comte et la ville*, dans *Histoire d'une ville. Soignies*, dir. J.-M. CAUCHIES, Soignies, 2023, p. 129.

54 *Partic.*, t. I, p. 110-111. Un projet d'accord, négocié entre Philippe le Bon et la douairière Marguerite, avait déjà été soumis le 11 avril au conseil de ville sans faire l'unanimité, au point que les deux princesses et le bailli de Hainaut durent intervenir pour calmer les esprits (A. JANSE, *op. cit.*, p. 223 ; M. BRANDSMA, *op. cit.*, p. 96).

55 *Partic.*, t. I, p. 112-113 (avec le nom des délégués qui accompagnent la comtesse douairière auprès de Philippe le Bon).

le conflit n'est pas éteint, d'autant que la tension est perceptible en ville[56]. Le 29 avril, les Montois décident d'incendier la *maison* du village de Nimy et de couper les ponts sur la Haine[57], d'abattre des arbres et un muret entourant l'hôpital des Apôtres, situé hors les murs au faubourg d'Havré, et d'abattre une maison située également hors les murs[58]. Il était temps.

La ville assiégée (19 mai-13 juin 1425)

Les choses se précipitent pour Mons en mai 1425. Un accord semble atteint le 15 mai entre les délégués montois et la comtesse douairière Marguerite, mère de Jacqueline, d'une part, et Philippe le Bon, d'autre part, qui promet de prendre les deux princesses sous sa sauvegarde et, en des termes plus ambigus, de *garder et preserver* le Hainaut, tant que la question de la validité du mariage brabançon de Jacqueline n'est pas tranchée par le pape[59]. Toutefois, le 18 mai, Jacqueline refuse

---

56 Le 20 avril 1425, le conseil de ville se concerte au sujet d'un sellier, emprisonné pour avoir lors d'une alerte à l'une des portes (*j efroy as porte*), venant sur le marché, apostrophé les échevins aux fenêtres : *deskendés laynaille u ribaudaille se envenés avoecq nous*, et à propos d'un autre Montois, lui aussi emprisonné, qui, pour une raison non mentionnée, passant sur le marché en direction de la porte de Nimy, avait déclaré que s'il trouvait tel échevin *il li donroit d'un maillet de ploncq tel cop qu'il li enfonderoit se chervelle*, et enfin d'un tisserand qui estimait le prix du blé fixé par les autorités trop élevé de deux à trois sous la rasière (*Partic.*, t. I, p. 113-114). Il faut toutefois nuancer l'appréciation de ces faits : l'attitude de trois indisciplinés n'est pas forcément représentative de celle d'une population de plusieurs milliers de futurs assiégés, mais la préoccupation des autorités, remises en cause, est néanmoins significative. Deux jours plus tard, il est décidé d'expulser les étrangers réfugiés en ville et venus sans provision, une opération pour laquelle les connétablies et serments doivent livrer *certaine cantitet de leur gens armés et apparillliés* (*Partic.*, t. I, p. 114, avec le détail de l'effectif livré par chaque connétablie ou serment). Ces faits ne sont pas discutés par J. HAEMERS et V. VAN CAMP, *'Li ville est mal gouvernee'. Les registres du conseil de ville de Mons, la crise politique de 1424-1428 et son impact sur l'audition des comptes communaux*, dans *Histoire urbaine*, n° 52, août 2018, p. 137-166, dont l'étude se concentre sur une requête, considérée comme séditieuse par le conseil de ville mais datant du 2 juin 1424 et donc antérieure à la venue de Gloucester et de Jacqueline, et sur ses suites ultérieures, sans s'attarder sur la période menant au siège, si ce n'est pour souligner l'importance prise alors par les connétablies de métier. Ils n'évoquent pas non plus les arrestations du 4 juin 1425 (voir *infra*).

57 *Partic.*, t. I, p. 104 et 113. Les sources ne disent rien du maintien ou du retrait des garnisons avancées postées à Nimy et Épinlieu un mois plus tôt. L'incendie de la *maison* de Nimy pourrait toutefois être interprété comme concomitant du retrait d'une garnison et de la volonté de supprimer un point d'appui utile à l'ennemi dans la perspective d'un siège.

58 Il s'agit de la maison d'un certain Arnaut Griffon. *Partic.*, t. I, p. 115. Pour la situation de l'hôpital des Apôtres hors la porte d'Havré, voir le plan dans *Images d'une ville, op. cit.*, p. 14.

59 Significativement, l'expédition de l'acte de Philippe le Bon, donné à Bruges et notifiant cet engagement, est conservée dans le chartrier de la ville de Mons. Éditions : *Partic.*, t. I, p. 142-143, pièce n° 6 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 465-466 ; J.-M. CAUCHIES,

de répondre aux autorités urbaines qui la supplient de se ranger au traité conclu entre sa mère et Philippe le Bon, qui avait en outre écrit au duc de Brabant[60]. Entretemps, l'armée brabançonne, passée selon De Dynter par Nivelles (12 mai, env. 30 km de Mons), Le Rœulx (15 mai) et Saint-Denis-en-Broqueroie (env. 6 km au nord-est de Mons) se rapproche et l'avant-garde ravage le pays en cheminant vers Mons[61]. L'itinéraire reconstitué de Jean IV permet de préciser que le duc était les 14 et 15 à Nivelles, du 16 au 19 au Rœulx et du 19 au 23 mai à Saint-Denis[62]. L'armée brabançonne est au village de Nimy dès le 19 mai et *se ordennèrent de fosser et faire siège* devant Mons. Le 19 également, les Montois incendient par précaution le faubourg de Nimy ; ils abattent le lendemain les bâtiments de la léproserie Saint-Ladre qui s'y élevait, et décident d'enterrer la porte de Nimy[63]. Les assiégeants de leur côté coupent les buses de plomb amenant depuis la campagne l'eau à la fontaine du marché de Mons[64].

Les moyens de défense de la ville étaient sans doute plus considérables que ceux de Soignies, certainement si l'on considère l'enceinte et les fortifications. La population masculine était mobilisée, les corporations de métier, appelées connétablies à Mons, offrant un cadre d'organisation commode, ainsi que la répartition militaire en cinquantaines, subdivisées en dizaines, commandées par des *chinquanteniers* et des *diseniers*[65]. En outre, la ville possédait cinq serments

---

Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut 1425-1467, avec la coll. de G. DOCQUIER, Bruxelles, 2010, p. 21, n° 1. Sur le rôle déterminant de Marguerite de Bourgogne, mère de Jacqueline, dans ces négociations depuis le mois d'avril 1425, voir M. BRANDSMA, *op. cit.*, p. 96-98. Sur les contacts pris dès février 1425 par des envoyés de Philippe le Bon avec les Montois : *Ibid.*, p. 96.

60 *Partic.*, t. I, p. 116.

61 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 455 (orig.) et 869 (trad.) : les capitaines envoyés depuis Saint-Denis-en-Broqueroie vers Mons par Jean IV *se mirent sur les champs, en gastant toute la région de toutes pars, et commenchèrent à bouter feux et les gens que ilz rencontroyent estans de Mons ocir, affoler et mehagnier, ne il n'estoit qui à eulx, qui tout gastoyent et destruisoient, obviast ou allast à l'encontre, ne qui osast contre eulx résister.*

62 *Itinéraire de Jean IV, duc de Brabant du 14 novembre 1415 au 17 avril 1427*, dans *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. IV, Bruxelles, 1882, p. 599-627, ici p. 622, d'après le compte de Jean Van Winghe. Le secrétaire De Dynter fait partie de sa suite : il contre-signe le 15 mai à Nivelles deux lettres patentes émanées du duc (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 467-471).

63 *Partic.*, t. I, p. 117.

64 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 455-456 (orig.) et 869 (trad.) : *ilz destruisirent, rompirent et ostèrent les cannes ou buses de ploncq totalement, estans aval les champs, par lesquelles buses aloit l'yauwe en le fontaine sur le marchié de le ville de Mons.*

65 Voir par exemple le passage cité par L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 481-482. Quatre cinquanteniers sont cités par leur nom en 1425 : Jehan Hurial, Gérard de Brousselle, Jehan Gourliau et Fastret Crespournient (*Partic.*, t. I, p. 107). Pour l'organisation des

de tir : les arbalétriers de Notre-Dame et ceux de Saint-Anne, les archers de Saint-Sébastien, ceux de Sainte-Christine, et les canonniers de Saint-Laurent[66]. Ce dernier, d'une institutionnalisation précoce pour le type d'armement auquel il se consacre, comptait 24 membres et était probablement polyvalent (pratiquant tant l'artillerie à poudre que les armes à feu semi-portatives). Placé sous l'invocation de saint Laurent, protecteur contre les brûlures, il offrait un groupe de bourgeois entraînés au maniement d'armes techniques. Ces ressources spécialisées complètent les moyens propres de la ville qui possédait en outre son *maître de la bombarde* dès la mi-14e siècle et qui prêtait régulièrement ses bombardes au comte depuis la seconde moitié du 14e siècle, signe de l'existence d'un arsenal urbain, qui pouvait certainement compter sur la production locale de canons par des artisans du métal[67].

La comptabilité montoise conserve la trace de diverses mesures, qui s'ajoutent à celles que nous avons déjà pu relever, et qui attestent d'une veille attentive sur les abords, lointains et proches, de la ville. Ainsi un trompette guetta-t-il durant 104 jours sur la tour du château pour sonner en cas d'approche de gens d'armes[68]. Six bassins de cuivre sont achetés et placés sous les portes, pour sonner l'alarme en cas d'alerte[69]. Quant aux gardes du faubourg de Bertaimont, ils reçoivent à plusieurs reprises un pourboire pour encourager leur zèle[70]. On achète pour 48 £

métiers en vingt-et-une connétablies : G. WYMANS, *Origine et croissance des connétablies de métiers à Mons (XIIIe-XVe siècle)*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, 36, 1965, p. 15-34.

66 S'y ajoutera un troisième serment d'arbalétriers (Saint-Antoine) dans les années 1440. Voir É. BOUSMAR, *Le magistrat de Mons et l'élaboration des textes normatifs confraternels (XIVe-XVIe siècle)*, dans *Cahiers du CRHiDI*, 19, 2003, p. 55-88, ici p. 59-60 n. 9 et n. 11, p. 68 n. 28, p. 81 et tableau p. 88, avec références aux sources et travaux antérieurs, et M. DEPRETER, *Aux origines des serments de canonniers, op. cit.*, p. 177-196. On complétera la première de ces études en notant que si les arbalétriers de Saint-Anne sont pourvus d'un règlement de confrérie en 1441, ils sont déjà actifs lors du siège de 1425 (*Partic.*, t. I, p. 144). La ville ne dépensa pas moins de 1138 £ 14 s. pour les salaires des arbalétriers, archers et canonniers affectés aux portes, aux faubourgs et aux *boullevers* comme *en autres lieux* durant l'année 1424-1425 (*Partic.*, t. II, p. 270, compte débutant à la Toussaint).

67 M. DEPRETER, *Aux origines des serments de canonniers, op. cit.*, p. 183-184, 188, 194. Le rôle éventuel du serment lors de la campagne et du siège de 1425 n'est pas évoqué par cet article.

68 *Partic.*, t. II, p. 273. Il s'agit de la « tour à l'horloge », remplacée au XVIIe s. par l'actuel beffroi (Chr. PIÉRARD, *Les grands chantiers qui ont façonné le visage de la ville*, dans *Images d'une ville, op. cit.*, p. 27-47, ici p. 35-46).

69 *Partic.*, t. II, p. 272. Cette mesure pourrait déjà dater de février 1425 : *Partic.*, t. I, p. 89.

70 *Partic.*, t. II, p. 273.

de bois de chauffage pour la maison communale et les veilleurs de nuit installés dans la loge et la chapelle Saint-Georges, sur le marché[71].

Il ne faut pas s'imaginer de grands assauts à l'échelle, accompagnés de morts dans les fossés, et de projectiles d'artillerie lézardant tours et murailles... Certes, dans sa chronique, le secrétaire ducal brabançon Emond De Dynter évoque des tirs de bombarde avec une complaisance appuyée. L'original en latin concorde assez bien avec la traduction :

> *Ne demoura gaires que ledit duc se mist au chemin poursieuvir ceux que il avoit envoyé devant sa ville de Mons, là où il ficha ses tentes et ses très, et* ***y fist mettre et afuster ses bombardes et quennons*** *en pluiseurs lieux, pour ladicte ville assaillir et oppugner, par lesquelz engiens, et* ***de jour et de nuit, grandement ladicte ville ilz travillèrent****.* [Le duc ayant quitté le siège pour rejoindre Philippe le Bon à Douai], *les capitaines et hommes d'armes que il avoit laissié en son ost ne cessèrent de assaillir et envaïr par bombardes et quennons ladicte ville,* ***dont ilz rompoyent les murs et les portes****, (…)*
>
> *(…) bombardis et aliis instrumentis bellicis locis convenientibus positis, ipsum oppidum* ***expugnare et assultare die noctuque non cessarunt***, et plus loin : ***non cessarunt*** *ipsum oppidum crebris incursibus oppugnare, turresque et menia* ***bombardarum ictibus conquassare***[72].

De Dynter force sans doute le trait, peut-être lui-même impressionné par les armes à feu qui ne sont pas son quotidien d'homme de plume et sans doute peu en mesure, n'étant pas technicien de la guerre, d'en apprécier à distance l'effet réel. En outre, on pourrait se demander si la rédaction tardive de la chronique n'a pas entraîné une confusion dans son souvenir entre les effets de l'artillerie à poudre à Braine-le-Comte et à Mons[73]. Si donc il mentionne un bombardement

---

71 *Partic.*, t. II, p. 292. Cette dépense n'est pas datée mais devrait correspondre au siège et aux semaines qui précèdent, plutôt qu'à la fin de l'hiver (d'après la formulation, le feu semble en effet allumé seulement de nuit).

72 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 456 (orig.) et 869-870 (trad.).

73 Sur Emond De Dynter (°1370/1380-†1449) : R. STEIN, *Politiek en historiografie. Het ontstaansmilieu van Brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, Louvain, 1994, en particulier p. 73-99. On notera que sa chronique est une œuvre de vieillesse, rédigée près de 20 ans après les faits qui nous occupent (*Ibid.*, p. 84), après qu'il ait encore servi deux ducs de Brabant succédant à Jean IV (dont en dernier lieu Philippe le Bon lui-même, ayant succédé en 1430 à ses cousins Jean IV et Philippe de Saint-Pol), et qu'elle est marquée d'un fort sentiment national brabançon, la loyauté profonde de De Dynter allant au *pays* et aux États de Brabant plus qu'au prince lui-même (*Ibid.*, p. 92-95, p. 98-99). Cette proximité de De Dynter avec les États et en particulier les chef-villes (*Ibid.*, p. 94), ainsi que son insertion personnelle au sein des élites bruxelloises (*Ibid.*, p. 99), peuvent expliquer le passage, examiné plus haut, où De Dynter passe sous silence le rôle peu glorieux des milices communales brabançonnes dans le sac de Braine-le-Comte. La comptabilité brabançonne indique que De Dynter quitta le siège de Mons le 8 juin 1425 pour une mission qui le mena à Anvers (*Ibid.*, p. 95 n. 122).

ayant un fort impact sur les fortifications montoises, ce n'est pas le cas des autres chroniqueurs : Monstrelet, Jean de Wavrin ou Pierre de Fenin n'évoquent même pas le siège dans la séquence des événements menant à la reddition de Mons, se contentant de présenter la ville comme isolée politiquement, coupée de ses approvisionnements et encerclée géographiquement par ses ennemis[74]. De leur côté, les historiens montois, ayant pu dépouiller de très riches comptabilités communales, n'ont pas relevé de dégâts imputés ou imputables au siège, nécessitant des réparations ou indemnisations majeures[75]. Il en va de même, au demeurant, des données archéologiques. Dans l'état actuel des découvertes, aucun vestige de l'enceinte médiévale ne peut être mis en rapport avec des dégâts (traces d'impact ou d'incendie) ou avec des réparations liées au siège[76]. Tout au plus peut-on penser que si le curé

---

74 MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCQ, t. IV, Paris, 1860, p. 235 ; WAVRIN, *Recueil des croniques, op. cit.*, p. 181-184 : la ville est isolée, encerclée, *et demoura ladite ville de Mons comme toute seulle tenant le party de la dame leur hyretière, pourquoy moult furent reprochiés et de toutes pars aprochiés de leurs annemis ; si leur furent les vivres ostez et deffendus quilz nen povoient avoir si non bien peu ; lesquelz se voyans estre en ce dangier et indignation de tous leurs voisins, furent moult troublez et esmeus contre leur dite dame la ducesse Jaqueline* et les Montois menacent de la livrer à Jean IV si elle ne trouve pas une solution. Une telle description correspond mieux à la pression d'un blocus exercée à quelque distance qu'aux opérations du siège proprement dit. Cette impasse sur le siège est d'autant plus marquante que Wavrin avait évoqué le tir de l'artillerie sur l'enceinte de Braine-le-Comte. Ceci laisse à penser que les tirs dirigés contre Mons, s'il y en eut, durent être moins efficaces ou moins spectaculaires que De Dynter ne l'écrit. De son côté, Pierre DE FENIN, *Mémoires*, éd. L.-M.-E. DUPONT, Paris, 1837, p. 235, fait également l'impasse sur le siège, se contentant d'évoquer comment, à la demande de Philippe le Bon, les Montois lui livrent la comtesse Jacqueline.

75 Dans son relevé chronologique des travaux effectués à l'enceinte de 1287 à 1438, Chr. PIÉRARD, *Les premières fortifications, op. cit.,* p. 350-351, évoque les dispositions défensives prises en 1424-1425 mais ne signale aucun frais de réparation suite à des dégâts causés par l'assiégeant. Dix ans après le siège, on évoque en 1435 des murs délabrés ou partiellement en ruine dans le secteur sud-ouest de l'enceinte (de Bertaimont au Rivage), sans mentionner s'il s'agit d'une suite du siège (un tir direct d'artillerie paraît d'ailleurs peu probable si l'on se rappelle que les assiégeants ont investi la ville en s'installant au nord de celle-ci et en s'appuyant sur Nimy), et des travaux sont entrepris en 1437-1438 pour renforcer les fossés et les boulevards existants, installer un boulevard à la porte du Parc (ouest) et renforcer l'avant-porte du Rivage (Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, *Mons. Une enceinte en mutation, op. cit.*, p. 20). Des travaux ultérieurs concernent par contre clairement la modernisation de l'enceinte : ajout de boulevards au sud devant la porte de Bertaimont en 1437 et en 1475-77, ajout de boulevards vers 1475-77 au nord et nord-est devant les portes de Nimy et d'Havré et, entre celles-ci, devant la tour valenciennoise (*Ibid.*, p. 19, 24, 40, 43). Il est tentant de penser que la *navrure* du portier de la porte du Parc, remplacé le 24 juin 1425 par un nouveau portier, est due aux combats mais rien ne permet de l'affirmer (*Partic.*, t. II, p. 361). Il en va de même pour le remplacement du maître charpentier de la ville, qui est fort *foullés et amenris* (24 juin), et pour celui du maître canonnier (24 juin) et de l'avant-portier de la porte de Nimy (19 juin), mentionnés sans précision relative aux circonstances (*Partic.*, t. II, p. 360-362).

76 Pour le secteur est de l'enceinte : *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, t. 4 : *Province de Hainaut, arrondissement de Mons*, Liège, 1975, p. 232, s.v. *Tour Valenciennoise*, et fig. 111 ; D. DEHON, *Mons/Mons : étude archéologique du sous-sol et archéologie du bâti de la tour*

de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, église située hors-les-murs comme on l'a vu, sollicite après le siège des matériaux pour refaire la clôture du cimetière de son église et la permission d'occuper provisoirement un hôpital *intra muros* pour y célébrer l'office[77], c'est qu'il y a là une conséquence de combats ou de déprédations menés dans les faubourgs. Certes, Jean IV autorisera la ville le 16 juillet 1425 à constituer des rentes viagères pour couvrir les frais *des fortifications, reparacions et ouvrages qui nouvellement y ont esté faiz*[78], mais on peut légitimement se demander s'il s'agit de réparer les dégâts récents du siège ou de financer a posteriori les travaux de mise en état antérieurs au siège, dont nous avons vu qu'ils avaient occupé les Montois de la fin de l'hiver au printemps. La question est d'autant plus pertinente que des autorisations semblables, destinées à financer des réparations à l'enceinte, sont données par ses successeurs en 1466, 1473, 1475 et 1477[79], sans qu'alors la ville n'ait plus subi le moindre siège.

De fait, le siège de 1425 est d'abord un blocus de la ville, entrecoupé de *courses et escarmouches faictes au devant des portes* par les deux camps[80]. Les éclaireurs des assiégeants s'abritaient par exemple du tir des défenseurs en entrant dans la maison de Baudouin Joveniaul, située hors de la barrière du faubourg de Nimy. Pour y mettre fin, une mini-expédition va bouter le feu à cette maison, et ses membres sont récompensés d'une somme de 44 sous[81]. Plus théâtralement, le traducteur de De Dynter évoque lui aussi de telles escarmouches, dont il a été témoin oculaire : *Cheux de la ville, véans ces Brabenchons venus et*

Valenciennoise, dans *Chronique de l'archéologie wallonne*, 12, 2004, p. 65-67 ; M. DENIS, *Mons/Mons : îlot de l'ancienne caserne Léopold. Habitat, rempart et casernes du 13e au 19e siècle*, dans *Chronique de l'archéologie wallonne*, 22, 2014, p. 135-136. Pour le secteur ouest : V. MOULAERT et Chr. LEDUC, *Mons/Mons : premiers résultats du suivi archéologique du chantier de la nouvelle gare, apports à la connaissance du système défensif de la ville*, dans *Chronique de l'archéologie wallonne*, 22, 2014, p. 140-143 (mise en évidence de la terrée, des fossés, et d'une tour du XIVe s. en fer à cheval).

77 *Partic.*, t. II, p. 360. L'église hors-les-murs, paroissiale depuis 1127, a été « plusieurs fois ravagé[e] », indique sans autre précision *Le Patrimoine monumental, op. cit.*, t. 4, p. 243-246, s.v. *Église paroissiale St-Nicolas en Bertaimont (ou N.D. de Messines)* ; on ne la confondra pas avec l'église portant actuellement ce vocable, qui est en fait l'ancienne église des Franciscains, située dans l'*intra muros*.

78 L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 494-496 ; voir Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, *Mons. Une enceinte en mutation, op. cit.,* p. 21, qui en citant cet extrait n'évoquent même pas le siège de mai-juin 1425. Ces auteurs estiment d'ailleurs plus loin que le siège de Mons en 1572 par le duc d'Albe fut « le premier véritable siège auquel les murailles furent confrontées » (*Ibid.*, p. 22 et 43).

79 *Ibid.*, p. 21.

80 Les comptes communaux relèvent des *courses et escarmuches faictes au devant des portes par les gens d'armes et cheux dou siége ou terme qu'il fu devant le ville* (*Partic.*, t. II, p. 290).

81 *Partic.*, t. II, p. 272.

amassés devant euls, saillirent par pluiseurs fois dehors, et leur firent et portèrent moult de dommages en ochir leurs gens de trait et de veuglaires, car ilz se deffendoyent très puissamment et très vaillamment, et je y vich pluiseurs belles escarmuches sur les champs devant ladicte ville, et où il en y eult pluiseurs mors, ochis et affolés, d'une part et d'aultre[82]. Dans l'original latin, De Dynter ne dit pas avoir observé lui-même d'escarmouches et il n'évoque pas les pertes qu'elles occasionnent, a fortiori parmi les gens de traits brabançons : selon toute vraisemblance, ces précisions sont donc une interpolation du traducteur Jean Wauquelin, lui-même Montois [83], et constituent dès lors un témoignage en soi, mais jusqu'ici négligé comme tel, sur les combats.

La reddition de Mons

C'est pourtant par la politique, et non par les armes, que le siège se résoudra. Des négociations se jouaient depuis longtemps en parallèle. Bien que refusée le 18 mai par Jacqueline, comme on l'a vu, une solution se profilait, proposée par Philippe le Bon aux Montois et à sa tante, la mère de Jacqueline. Le siège était à peine mis devant Mons que Jean IV devait le quitter et laisser son armée sur place, convoqué par Philippe le Bon à Douai, dans le comté de Flandre[84]. Le duc de Bourgogne propose et impose sa solution à son cousin Jean IV, pour régler tant le sort de Mons que celui du Hainaut plus largement. Le traité de Douai, conclu le 1er juin 1425 entre les deux futurs vainqueurs, donne en fait toutes les cartes à Philippe le Bon. En effet, pour une période en principe transitoire (c'est-à-dire tant que la validité du mariage n'est pas réglée par une sentence romaine), Jean IV reçoit l'obéissance du Hainaut mais doit y nommer un gouverneur *agréable à monseigneur de Bourgoingne*, tandis que Jacqueline quitte le Hainaut et reste en Flandre sous la protection de Philippe le Bon (elle est placée en résidence surveillée à Gand). Enfin, une amnistie est déclarée, sur le plan pénal, en faveur des Hainuyers mais une commission de quatre membres, dont deux nommés par Philippe le Bon, jugera au nom de Jean IV les amendes et les bannissements[85]. La

---

82 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 456 (orig.) et 870 (trad.). Plus loin, le texte confirme cet état de choses, lorsque le duc s'est absenté du siège : *et y firent mout de proesces et de chevaleries a l'encontre de ceux de la ville qui souvent sailloyent audehors, ensy que il est d'usaige faire en telles besongnes de gherre* (*Ibid.*, p. 456 et 870).

83 Sur Wauquelin (°vers 1400-†1452), certainement établi à Mons en 1428 et peut-être dès avant 1420, voir A. VAN BUREN-HAGOPIAN, *Wauquelin, Jehan*, dans *Nouvelle biographie nationale*, t. I, Bruxelles, 1988, p. 365-367, et *Jean Wauquelin, de Mons à la cour de Bourgogne*, éd. M.-Cl. DE CRÉCY, Turnhout, 2006.

84 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 456 (orig.) et 868-870 (trad.).

85 Édition : L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 471-472. Voir J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, p. 22-23, n° 2.

teneur du traité est communiquée dès le 2 juin par Philippe le Bon aux Montois, priés de l'*avoir agreable*[86].

À l'intérieur de la ville assiégée, la situation reste tendue : le 3 juin, la procession de la Trinité se limite à tourner autour de la collégiale Sainte-Waudru et ne parcourt pas la ville comme à l'accoutumée, *pour le doubte des gens d'armes qui faisoient siège adont au devant de leditte ville*[87]. Le lendemain, la situation prend une tournure dramatique : les bourgeois se mutinent contre Jacqueline et ses fidèles pour lui imposer de capituler et d'accepter les termes du traité. En effet, ce 4 juin, les autorités montoises déclarent à leur princesse qu'ils *n'estoient point assez forts dedans la ville pour moy garder*, qu'ils craignent que *mes gens* ne s'en prennent à eux ; en conséquence ils emprisonnent quelque 250 partisans de Jacqueline et font même décapiter, par voie de justice, un sergent nommé Jean Maquart, originaire de Binche, qui avait probablement tenté de résister en faveur de la comtesse (*pour avoir fait commocion de peuple et débas en plain markiet*). Ils forcent la comtesse à accepter les termes du traité de Douai, menaçant de la livrer à Jean IV au cas où elle refuserait[88].

Assiégés et assiégeants continuent sans doute de s'observer de part et d'autre de l'enceinte, mais la reddition est désormais acquise et programmée. Une notification du traité de Douai, ordonnant d'en exécuter les dispositions, est promulguée le 8 juin par Philippe le Bon,

---

86 Voir le complément (dernier alinéa) précédent l'édition dans J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, n° 2. Le 26 mai déjà, un message conjoint de Philippe le Bon et de la douairière Marguerite prévenait les Montois assiégés que *journée pour traittiet de paix estoit assignée à Douay* (*Partic.*, t. II, p. 294). Une dépense non datée mentionne un dîner *ou mois de may durant les trieuwes qui se prisent entre l'ost et le ville en atendant le traitiet de paix*, ce qui doit donc correspondre aux derniers jours du mois (*Partic.*, t. II, p. 274), peut-être dès le 26 mai. Si c'est bien le cas, les combats n'auraient duré qu'une semaine au plus, la ville ayant été investie à partir du 19 mai comme on l'a vu.

87 Extrait des comptes du chapitre Sainte-Waudru, cité par L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 475.

88 Le récit repose sur la lettre de Jacqueline relatant ces faits à l'attention de Gloucester, datée du 6 juin et interceptée par les assiégeants, ainsi que sur un passage du mémorial de la ville relatif aux suites de l'exécution de Maquart, édités par L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 473-475, et *Partic.*, t. II, p. 360. La lettre, comme une seconde également interceptée le même jour, est insérée par MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. IV, p. 235-239, qui a probablement pu en prendre connaissance grâce à son patron, Jean de Luxembourg. Le 8 juillet 1425, le conseil de ville, perplexe, se demandait s'il fallait prendre contact avec le duc de Bourgogne à propos de ces lettres peu flatteuses pour la ville ; seul le point discuté étant mentionné, la décision de la ville nous échappe (extrait dans L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 490-491 ; *Partic.*, t. II, p. 364). Le sergent Maquart n'était pas « een achtergebleven hoofdman uit het leger van Humphrey » comme l'écrivait H.P.H. JANSEN, *op. cit.*, p. 83, à la suite de F. DE POTTER, *op. cit.*, p. 115, mais bien un homme du comté comme l'indiquent les sources citées ici.

sous forme de lettres patentes[89]. De son côté, Jean IV était bien loin de la capitale du Hainaut assiégée par ses troupes lorsque se sont déroulés ces événements décisifs. En quittant Douai, il se fait d'abord recevoir à Valenciennes, la vieille rivale de Mons, ralliée à lui depuis le mois d'avril, et y demeure jusqu'au 7 juin, jour auquel il regagne, à Nimy, le siège de Mons[90]. Ce n'est que le 12 juin 1425 que Jean IV fait expédier un acte, donné *en nostre ost devant nostre ville de Mons*, ratifiant le traité de Douai et ordonnant à ses officiers d'en appliquer les termes[91], soit quatre jours après que son cousin eût déjà publié semblable document et seulement la veille de la reddition officielle de la ville.

Mais l'on n'a pas attendu cette confirmation, pour se préparer à mettre en œuvre les termes de l'accord politique. Le 6 juin, Jacqueline écrivait depuis *la faulse et traistre ville de Mons* à un correspondant non identifié, mais se trouvant en Angleterre, qualifié de *cousin* et ayant accès à son mari, pour indiquer qu'elle serait dans huit jours aux *mains des Flamens* (ce qui correspond bien à une date de départ fixée au 13 juin)[92]. Le 7 juin, le conseil de ville discute du paiement des dépenses de la comtesse jusqu'à son départ (*avant sen partement pour aller par deviers monseigneur de Bourgogne*), et de la requête des épouses des prisonniers détenus depuis la mutinerie, en vue de leur libération[93]. Dès le lundi 11 juin, les préparatifs concrets du départ de Jacqueline sont discutés. La comtesse requiert des chars de corvée et des chevaux, mais aussi de pouvoir compter près d'elle plusieurs membres de son hôtel précédemment mis en garnison à Saint-Ghislain (dont le seigneur de Steenkerque et Colart de Haynin, avec quinze chevaux), et enfin que l'abbé de Saint-Ghislain, le maire Bridoul del Porte et d'autres

89 Éditions : *Partic.*, t. I, p. 143-147, pièce n° 7 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 477-479 ; J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, n° 2. Dans ce texte, Philippe le Bon prend soin de se présenter comme médiateur de la paix (c'est *par nostre moyen*, fait-il écrire, que Jean IV a *accordé certains poins et articles*).

90 DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 459 (orig.) et 872 (trad.), donne la date du 3 juin. Contra : *Itinéraire de Jean IV, op. cit.*, p. 622-623 et note 2, d'après le comte de Jean Van Winghe selon lequel le duc est à Douai et Valenciennes du 24 mai au 6 juin, puis à Nimy du 7 au 13 juin 1425. Sur la rivalité de Mons et Valenciennes, voir J.-M. CAUCHIES, *Mons et Valenciennes devant le Grand Conseil du duc de Bourgogn : un conflit de longue durée (1394-1446)*, dans *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, 38, 1997, p. 99-171.

91 L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 479-480.

92 Le courrier a pour but d'inciter Gloucester à monter une expédition d'ampleur pour venir la délivrer en Flandre, mais il sera intercepté par les assiégeants. Édition : L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 476.

93 *Partic.*, t. I, p. 117-118. La date donnée par le document est celle du *jour du sacre*, c'est-à-dire la Fête-Dieu – cf. E. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie van de middeleeuwen en de moderne tijden in de Nederlanden*, Bruxelles, 1960, p. 525 –, qui tombe en 1425 le 7 juin.

prisonniers de la ville soient libérés[94]. Le mardi 12 juin, plusieurs conseillers du duc de Brabant, dont le seigneur d'Enghien et Englebert d'Enghien, deux Hainuyers, sont venus devant la barrière de la porte du Parc requérir que les Montois ne libèrent pas de prisonniers, ce qui se ferait à l'encontre du duc et de la teneur du traité de Douai, et que personne ne profite du départ de la comtesse pour quitter la ville. On décide qu'il sera interdit de quitter Mons avec la comtesse sans autorisation de l'échevinage, sauf pour les membres de son hôtel[95]. Au surplus, on prévoit de laisser fermées les portes toute la journée du 13 juin, de faire tenir les cinquantaines en armes dès 8 heures du matin *tout prest pour les envoyer là où il plaira*, et de garnir de troupes communales la porte par laquelle la comtesse sortira[96]. L'étanchéité de la ville reste bien essentielle en matière de sécurité, tant qu'elle est environnée d'une armée de siège.

Le mercredi 13 juin après-midi, le cortège emmenant Jacqueline quitte la ville par la porte de Bertaimont, prend ensuite la route en direction de Gand, et loge à l'étape à Ath. En chemin, le bâtard d'Enghien échoue dans sa tentative de capturer le grand bailli déchu accompagnant la comtesse, Pierre de Haynin, face à la réaction de l'escorte bourguignonne et en particulier du prince d'Orange qui le blesse grièvement au visage et le fait prisonnier[97].

Le même jour, le duc de Brabant reçoit les délégués montois à Nimy. La ville lui refuse l'entrée, arguant qu'il est déjà tard, que la comtesse exilée n'est pas encore arrivée en Flandre, et que la ville n'a pas encore reçu l'expédition scellée du traité de paix. Le duc exige toutefois que la soumission se fasse le jour-même en son nom à son bailli de Hainaut, que les clés lui soient remises et sa bannière mise sur le château. Les lettres scellées, datant de la veille, on l'a vu, sont alors délivrées aux Montois et publiées en ville, *présent le peuple*. Les délégués retournent ensuite à Nimy faire au duc *plaine ouverture et obéissance* et sont reçus *grascieusement*. Certes, le duc Jean IV n'entre pas à Mons (il repart

94 *Partic.*, t. I, p. 118-119. Identification de Bridoul del Porte comme *maieur de Mons* : *Partic.*, t. I, p. 85.

95 *Partic.*, t. I, p. 119-122.

96 Délibération du 12 juin 1425 : L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 481-482. On prévoyait alors un départ par la porte du Parc, donnant à l'ouest. Le lendemain, ce sera toutefois par le sud de la ville et la porte de Bertaimont, côté le plus opposé au camp brabançon de Nimy, que sortira le cortège de la comtesse.

97 *Partic.*, t. I, p. 122 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 482-483. Pierre de Haynin, bailli de Hainaut de 1408 à 1418, avait été nommé derechef à cette fonction par le couple Gloucester/Jacqueline le 5 décembre 1424 (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. xxxiii). Il exerça son office jusque début juin 1425, en parallèle à Pierre de Bousies, seigneur de Vertain, le bailli resté fidèle à Jean IV.

dès le lendemain vers Bruxelles) mais ses conseillers s'en chargent : ils entrent par la porte du Parc avec un nombre limité de 140 à 160 cavaliers peu avant le couvre-feu, tandis que les métiers en armes se tiennent sur le marché avec leurs falots[98]. Le soir, les échevins dînent dans la maison d'un cabaretier avec Robert, seigneur de Masmines, un noble flamand qui compte parmi les fidèles capitaines de Philippe le Bon[99]. Le lendemain, les seigneurs brabançons reçoivent un don de vin[100]. Enfin, le 23 juin, le bailli nomme de nouveaux échevins[101]. Parmi les prisonniers du 4 juin, l'un est encore exécuté le 2 juillet au château, et deux autres le lendemain sur le marché. Plus tard, les onze derniers prisonniers seront livrés le 2 septembre par la ville, mise sous pression, et conduits à Saint-Ghislain pour y être jugés le lendemain par les commissaires ducaux à des peines de bannissement, rachetées le jour suivant par la ville[102]. Jean IV n'entrera finalement à Mons que le 10 septembre 1426, soit après plus d'un an de délai[103].

La reddition de Mons ne concerne pas que cette ville, mais entraîne la fin du conflit dans tout le comté. Quelques dérapages ont certes encore eu lieu : le 14 juin, alors que Jean IV quitte Nimy, des compagnons de guerre de son armée, relevant du damoiseau de Montjoie, menacent d'incendier dans le village le moulin et les installations du chapitre Sainte-Waudru si celui-ci ne prend pas en charge leurs frais de dîner et souper et ceux de leurs chevaux, et

98 *Partic.*, t. I, p. 123-124 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 483-484. Le duc séjourne du 7 au 13 juin 1425 à Nimy, qu'il quitte le 14 juin en passant par Soignies pour arriver le soir à Bruxelles, ville dans laquelle ou aux environs immédiats de laquelle il séjournera jusqu'au 8 août 1425 (*Itinéraire de Jean IV, op. cit.*, p. 622-623).

99 *Partic.*, t. II, p. 274 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 484. Sur ce personnage, voir E. BALTHAU, *La famille van Massemen/de Masmines. Aspects sociaux et matériels de la noblesse flamande ca. 1350-ca. 1450*, dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 37, 1997, p. 173-193, et ID., *Robert de Masmines*, dans *Les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or au XVe siècle. Notices bio-bibliographiques*, éd. R. DE SMEDT, 2e éd., Francfort/Main, 2000, p. 39–42, n° 17.

100 *Partic.*, t. I, p. 124 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 484. Le don officiel du pot-de-vin est une pratique courante des villes vis-à-vis des puissants qu'elles cherchent à honorer ou dont elles espèrent la faveur : pour le cas de Mons, voir Cl. BAILLEUX, *La politique de rayonnement de la ville de Mons durant les années 1440-1467 d'après les comptes de la massarderie. Les dons et les présents de vin offerts par Mons en vue de séduire le prince, sa famille, son entourage et les membres de son hôtel, les autres villes et son personnel communal*, mémoire de master en histoire, ULB, juin 2010, 2 vol.

101 *Partic.*, t. II, p. 361 ; DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 487-488.

102 L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 491-492 n. 1 ; *Partic.*, t. II, p. 287-288, 359, 363, 367-369.

103 Pour cette *première fois ensuiant l'appaisement des gherres oudit pays de Haynnau*, la ville lui offrit deux queues de vin : *Partic.*, t. II, p. 303.

semblent être passé à l'acte[104]. Quoi qu'il en soit, dans le courant de juin 1425, trois délégués montois de haut niveau – un échevin, un membre du conseil de ville et le clerc de la ville – accompagnent le bailli de Hainaut, au service de Jean IV, auprès de plusieurs bonnes villes du comté (Maubeuge, Ath, Le Quesnoy et Saint-Ghislain), pour les inciter à imiter Mons et à se soumettre, ce qu'elles firent[105]. Par ailleurs, en application du traité de Douai, Jean IV a nommé comme gouverneur du Hainaut Jean III de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, un des plus fiers chefs de guerre de Philippe le Bon (c'est lui qui capturera Jeanne d'Arc en 1430), et par ailleurs mentor du chroniqueur Monstrelet[106]. Il est flanqué de quatre *commis* : son frère Pierre de Luxembourg et le burgrave de Montjoie, côté brabançon, André de Valins et le déjà cité Robert de Masmines, par ailleurs nouveau bailli des bois de Hainaut (de juillet 1425 à 1430), côté bourguignon[107]. Ces commissaires sont à Mons le 16 juin 1425 et gratifiés de plusieurs lots de vin[108] ; ils accompagnent le gouverneur à la mi-août en ville[109].

---

104 Extrait du compte du chapitre, dans L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 484-485. Le moulin, le *tordoir* (moulin à huile) et la prison du chapitre sont en feu, mais on arrive à protéger des flammes la grange aux dîmes et les étables du *tordoir*. Ces faits sont évidemment typiques des exactions commises par certains combattants sur les populations : voir Q. VERREYCKEN, *Crimes et gens de guerre au Moyen Âge. Angleterre, France et principautés bourguignonnes au XV^e siècle*, Paris, 2023.

105 *(…) chertefier à ycelles que li ville de Mons avoit pris traittiet et rendut obeyssance à no très redoubté seigneur, monseigneur de Braibant, requerant que ensi faire le veuissent, comme il fisent* (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 484 ; *Partic.*, t. II, p. 283). Le 19 juin 1425, le rédacteur du mémorial de la ville de Mons note, préoccupé, que depuis leur soumission les habitants de Saint-Ghislain sont *grandement apriessés de gens d'armes pikars et autres, qui sont maistre des cleifs dele ville et leur font moult de durtés, contraires et damages que amender ne puelent ne osent* (*Partic.*, t. II, p. 358).

106 Le gouverneur et les quatre commis sont nommés dès le 1^er juin par Jean IV : L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 523-527. Contra : DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant, op. cit.*, t. III, p. 458 (orig., donne la date du 4 juillet 1425) et 872 (trad., donne la date du 10 juillet 1425). Il reste en fonction jusqu'en août 1426, moment où il sera remplacé par son frère Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien, qui occupera quant à lui ce poste jusqu'au décès de Jean IV en avril 1427 : *Partic.*, t. II, p. 303 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. xliv et p. 550-551, p. 582-583.

107 Voir note précédente, ainsi que E. BALTHAU, *La famille, op. cit.*, p. 178 et p. 192.

108 *Partic.*, t. II, p. 292.

109 *Partic.*, t. II, p. 286-287, 292-293. De nombreuses précautions avaient été prises le 21 juillet 1425, dans l'hypothèse d'une entrée du gouverneur et des quatre commis à Mons le lendemain, dont un renforcement du guet aux portes, le port d'armes *à le couverte* par les bourgeois et le chaînage des rues après le couvre-feu : *Partic.*, t. II, p. 365-366.

Les conséquences du siège

Vainqueur en apparence face à ce qu'il considérait comme la rébellion du Hainaut, Jean IV donne en fait toutes les cartes à Philippe le Bon. Celui-ci se pose en arbitre tout en imposant son hégémonie. En effet, on vient de le voir, pour une période en principe transitoire (tant que la validité du mariage n'est pas réglée par une sentence romaine), Jean IV reçoit l'obéissance du Hainaut tout en y nommant un gouverneur « agréable à monseigneur de Bourgogne », tandis que Jacqueline quitte le Hainaut et reste sous la protection de ce dernier, en résidence surveillée à Gand. Enfin, une amnistie est déclarée, sur le plan pénal, mais une commission de quatre membres, dont deux nommés par Philippe le Bon, jugera les amendes et les bannissements. Par ailleurs, si ceci concerne d'autres cieux, il faut néanmoins ajouter que le 19 juillet 1425 Philippe le Bon devient engagiste des comtés de Hollande et de Zélande, toujours tenus par Jean IV au nom de son « épouse » Jacqueline, mais sur lesquels celui-ci cède l'autorité effective à son cousin. En à peine plus d'un mois, Jean IV vient donc, au terme d'une lutte pour ses droits, de céder au duc de Bourgogne et comte de Flandre le pouvoir dans les trois comtés qu'il tient par mariage.

Pour Jean IV, ce n'est donc qu'une victoire en demi-teinte.

Mais pour la comtesse Jacqueline et sa mère Marguerite, le siège de Mons fut un véritable fiasco.

Pour la ville, par contre, plus de peur que de mal. Que d'embarras, que de stress, mais finalement rien d'irréparable n'est arrivé. En ce compris, s'il faut en croire notre analyse, aux remparts… Le règlement est politique. Mons reste la capitale du Hainaut, elle est pardonnée par Jean IV. Encore doit-elle assumer le paiement de la somme considérable de 18 000 £ tournois, en échange de sa rémission et d'un pardon collectif (accord conclu dès septembre 1425 avec les commissaires ducaux, ratifié par ceux-ci le 17 novembre 1425, mettant fin aux poursuites individuelles contre les bourgeois ayant été coupables de rébellion en tenant *le parti contraire*)[110], un résultat obtenu grâce au lobbying de plusieurs seigneurs et amis de la ville (récompensés pour leurs bons

[110] Acte du gouverneur et des quatre commis du 17 novembre 1425 : *Partic.*, t. II, p. 183-187 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 523-527. Déplacement des Montois à Condé pour impétrer l'acte : *Partic.*, t. II, p. 289. Il est précédé le 17 octobre 1425 de deux actes de Jean IV autorisant la ville, pour être en mesure de payer le montant de la composition (dont le principe est considéré comme acquis), à émettre des rentes et des pensions et, pour financer ces dernières, à augmenter la maltote des vins (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 518-522 ; cf. *Partic.*, t. II, p. 369). Le principe d'une composition de 18 000 £ avait été acquis le 4 septembre 1425 lors de la rencontre à Saint-Ghislain entre les délégués montois et les gouverneur et commis ducaux (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 492 suite de la n. 1).

offices pour un total de 1563 £ et 15 sous)[111]. En outre doit-elle également refuser de financer la reconstruction des ponts d'Obourg et de Nimy sur la Haine, qui avaient été rompus, on s'en rappelle, pour protéger la ville[112]. Et se défendre, début janvier 1426, de devoir céder à Jean de Luxembourg, gouverneur du comté, plusieurs de ses canons et veuglaires, qu'il prétend lui avoir été offerts par le duc mais que la ville maintient être siens et être en droit de garder aux termes du traité de paix[113]. Sans oublier de verser à Jean IV le tiers restant du paiement de l'aide initialement accordée à Gloucester en décembre 1424, ce que la ville avait dû accepter le 8 juillet 1425[114].

Entretemps, le 15 septembre 1425, la ville apprend par un message du duc de Bourgogne que Jacqueline s'est enfuie de Gand[115]. Elle reprend la lutte en Hollande (et ce jusqu'en 1428)[116]. En Hainaut toutefois, la partie est jouée. Au décès de Jean IV (17 avril 1427), Philippe le Bon se fait en quelques semaines reconnaître par les États comme régent du comté (22 juin 1427), en principe à titre temporaire, au nom de sa cousine qu'il combat par ailleurs[117]. Avant même la reconnaissance de cette situation par cette dernière, une fois vaincue

111 *Partic.*, t. II, p. 276-277. Cf. L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 530-531, p. 538. Voir aussi *Partic.*, t. II, p. 294 (Lalaing).

112 *Partic.*, t. II, p. 2 (délibération du conseil de ville du 24 octobre 1425).

113 Cf. *Partic.*, t. II, p. 6, 301-302 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 528-529, 533, 536, 538, 559, 565. Au surplus, les Montois se plaignent encore en mars 1426 auprès du gouverneur de *courses et prises de gens* qui se font toujours sur le pays (*Ibid.*, t. IV, p. 542, de même p. 565 auprès du duc ; cf. *Partic.*, t. II, p. 298-301). Finalement, c'est en juillet 1426 et à Jean IV, en la personne du bailli, que les Montois devront livrer le seul *grand canon*, qui *fut au duc de Glocestre* (ils en obtiennent quittance : L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 549-550). Le 5 octobre 1426, le duc autorisera Mons à constituer des rentes pour financer la somme que Jean de Luxembourg exige encore d'elle, au point d'avoir arrêté des bourgeois de son propre chef (L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 565-569). En novembre 1426, ce sont cette fois trois veuglaires ayant appartenu à Gloucester que les Montois cèdent au seigneur d'Enghien, sur ordre de Jean IV qui lui en a fait don (*Ibid.*, t. IV, p. 570-571).

114 *Partic.*, t. II, p. 275-276 et 363 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 494-498.

115 *Partic.*, t. II, p. 296 ; L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 507.

116 A. JANSE, *op. cit.* ; É. BOUSMAR, *Jacqueline, op. cit.*

117 Certes dut-il négocier, face à l'incertitude d'une partie des sujets, en particulier la ville de Mons, et aux arguments de Jacqueline relayés par sa mère, la comtesse douairière. Cf. R. WELLENS, *Les États et l'accession de Philippe le Bon au gouvernement du comté de Hainaut* [en 1427], dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice-A. Arnould*, éd. J.-M. CAUCHIES et J.-M. DUVOSQUEL, t. II, Mons, 1983, p. 101-108. Édition de l'acte de reconnaissance par les États (22 juin 1427) : L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 602-604. Édition du serment d'inauguration à Mons comme *bail, mambour, gouvreneur et hiretier du pays et comté de Haynnau* (23 juin 1427) : J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, p. 28-29, n° 6.

(traité de Delft, 3 juillet 1428[118]), il accorde le 14 avril 1428 plusieurs privilèges importants à Mons, dont celui de haute justice[119]. On ne saurait mieux souligner la nouvelle configuration des rapports de pouvoir qui s'est établie entre la *chief ville de tout ledit pays de Haynnau* et le prince qui est le nouveau maître du comté, de fait et de droit. Cette configuration sera définitivement acquise en 1433 suite à l'abdication de Jacqueline au profit de Philippe le Bon[120].

Sur le plan de la politique extérieure, Philippe le Bon tire aussi les marrons du feu. L'alliance avec son beau-frère Bedford a tenu bon. Il le rencontre dès le 30 juin 1425, en présence de sa sœur, avant de les inviter pour un séjour de six jours dans sa résidence de Hesdin, en compagnie de Philippe de Saint-Pol, le jeune frère de Jean IV (juillet 1425)[121]. Le Hainaut et la personne de Jacqueline étant sous contrôle bourguignon, et le duc de Gloucester dans l'impossibilité de tenter quoi que ce soit depuis l'Angleterre, la situation est provisoirement apaisée, tant pour les possessions bourguignonnes que pour la double monarchie. Pour faire bonne mesure, après une large consultation des barons et prélats des deux royaumes et de légistes, le régent Bedford prononce à Paris le 22 septembre 1425 l'annulation des défis chevaleresques échangés entre ses « frères » Gloucester et Philippe le Bon[122]. À ce moment, pourtant, Jacqueline vient d'échapper à Philippe et reprend activement la lutte en Hollande et en Zélande. Bedford fait tout pour empêcher son frère Gloucester de lever des troupes tandis que Philippe mène la guerre en Hollande. Si un contingent anglais devra malgré tout encore être affronté par celui-ci en Zélande, au cours du combat intensif mais bref de Brouwershaven (13 janvier 1426), c'est bientôt la décision pontificale tant attendue sur la validité du mariage brabançon de Jacqueline qui

---

118 Édition : J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, p. 49-55, n° 25.

119 Le texte de ces privilèges a fait l'objet de plusieurs éditions : *Partic.*, t. II, p. 194-200, L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 653-658, et J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, p. 44-47, n° 20. Ils ont été confirmés le 17 octobre 1428 par Philippe le Bon (*Ibid.*, p. 56-59, n° 30) et un mois plus tard par Jacqueline (L. DEVILLERS, *CCH*, t. V, p. 38-44), moyennant une restriction non négligeable (cf. J.-M. CAUCHIES, *Un avortement à Mons en 1428... ou un essai manqué de bourgeoisie foraine*, dans *ACAM*, 74 (=*Mélanges offerts à Christiane Piérard. Études d'histoire montoise et hainuyère*, 1990, p. 89-103). Voir notamment É. BOUSMAR, *'Si se garde cascun de méfaire'. La législation communale de Mons (Hainaut) dans son contexte régional (XIII^e^-déb. XVI^e^ siècles). Sources, objets et acteurs*, dans É. BOUSMAR et J.-M. CAUCHIES (éds.), *'Faire bans, edictz et statuz' : légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets, acteurs de l'activité législative communale en Occident, ca 1200-1550*, Bruxelles, 2001, p. 153-181, en particulier p. 158-159 et 169.

120 Abdication et cession des trois comtés de Jacqueline à Philippe le Bon, par le traité de La Haye, 12 avril 1433. Édition : J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances, op. cit.*, p. 90-95.

121 MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, p. 240-242.

122 L. DEVILLERS, *CCH*, t. IV, p. 508-510. Cf. MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, p. 249-250.

tranchera. La sentence tombe le 9 janvier 1428, soit après le décès de Jean IV, mais elle sort néanmoins ses effets juridiques : le mariage brabançon étant jugé valide, le mariage anglais est annulé et l'alliance militaire qu'il fondait entre Jacqueline et Gloucester, contre Philippe le Bon, n'a plus de sens. L'alliance anglo-bourguignonne pourra se maintenir jusqu'en 1435. La poursuite de la lutte, ouverte puis sourde, de Philippe contre Jacqueline ne la met plus en péril. Quelque long qu'il fût, cet épilogue a été rendu possible par le siège de Mons, véritable moment-pivot dans la politique du duc de Bourgogne et dans le destin de la double monarchie.

Conclusion

Le siège de Mons en 1425 a des conséquences à court et moyen terme, on vient de le voir, pour la politique princière. Mais ce sont les conséquences à long terme qui seront les plus durables. Nous conclurons donc du point de vue de la ville, en articulant l'événementiel et les structures socio-politiques.

Neuf jours de campagne militaire pour le contingent montois. Des préparatifs de défense, visant on l'a vu à maîtriser les abords de la ville (touchant les ponts, l'abbaye d'Épinlieu, la *maison* de Nimy, le village puis le faubourg de Nimy). Un blocus d'une vingtaine de jours (avec coupure des adductions d'eau), et des combats d'escarmouches devant les murs et dans les faubourgs. Une durée qui n'a rien donc à voir avec les longs sièges infructueux des Anglais contre le Mont-Saint-Michel (de septembre 1424 à mai 1425) et plus tard contre Orléans (d'octobre 1428 à mai 1429)[123]. Pas d'assaut. Pas de dégâts majeurs, de destruction ou d'incendie relevés par les sources. Un siège qui se termine bien, en quelque sorte.

C'est sur le terrain politique que se situe l'issue du siège. La ville n'est pas prise ; elle négocie et se rend.

Moyennant paiement, Mons obtient son pardon et un retour en grâce ; son rôle politique est confirmé au sein des institutions du *pays* de Hainaut, et couronné par de nouveaux privilèges. Le caractère modéré du siège, sur le plan militaire, et peut-être modéré à dessein, a

[123] Mont-Saint-Michel : C. BEAUNE, *Saint-Michel ne se rend jamais*, dans *L'Histoire*, mensuel, n° 210, mai 1997, p. 32-33 ; D. FIASSON, *Le système défensif montois* [= du Mont-Saint-Michel] *au temps d'Azincourt*, dans A. MARCHANDISSE et B. SCHNERB (éd.), *Autour d'Azincourt*, *op.cit.*, p. 333-344 ; D. FIASSON, *Ravitaillement, communications et financement de guerre durant la défense du Mont-Saint-Michel (1417-1450)*, dans V. GAZEAU et A. CURRY (éd.), *La Guerre en Normandie (XI^e – XV^e siècles)*, Caen, 2018, p. 205-217. Orléans : Ph. CONTAMINE, *Observations sur le siège d'Orléans (1428-1429)*, dans *Les enceintes urbaines, op. cit.*, p. 331-343.

certainement dû faciliter ce règlement ultérieur. On observera que pour des familles de la noblesse hainuyère engagées aux côtés de la comtesse contre Jean IV et Philippe le Bon, la réintégration au sein des élites sociales, sinon politiques, du comté, et la réconciliation avec les familles de l'autre camp, semblent également avoir été relativement aisées, comme en témoigne le cas des seigneurs de Haynin. On garde son rang, on se réconcilie, on accepte un nouveau comte[124]. Liens familiaux ici, tissu économique et commercial là, et de façon plus large le réseau des acteurs urbains, nobles et ecclésiastiques du comté, cristallisé au sein des États, semblent apporter une forme de résilience, après les troubles. De fait, le *pays* de Hainaut trouvera sa place dans l'ensemble bourguignon[125], et sa capitale ne paraît pas avoir gardé de séquelle d'un siège vite oublié.

[124] On se permet de renvoyer à É. BOUSMAR, *Jean de Haynin, ses archers et les Luxembourg. Le profil socio-politique et militaire d'un mémorialiste entre Hainaut et Bourgogne (1423-1495)*, dans *Études offertes à Bertrand Schnerb*, Turnhout, Brepols (Burgundica), sous presse.

[125] Voir en dernier lieu les arguments dans É. BOUSMAR, *The Burgundian State Formation from Within and from Below. A view from Hainault: networks, dynasty, and nation in the eyes of the memorialist Jean de Haynin*, dans *Community, Identity, Individuals: Shaping the (Political) Nation in Premodern Europe (400-1800)*, éd. É. ADDE, Budapest, sous presse.